



Paris, le 11 avril 2019

2^e Comité stratégique sur les Industries culturelles et créatives à l'export

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et M. Franck Riester, ministre de la Culture, ont réuni le deuxième Comité stratégique sur les industries culturelles et créatives (ICC) à l'export autour de son fédérateur, M. Jean-Noël Tronc, directeur général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), à qui a été confiée depuis février 2018 la mission de fédérer la famille prioritaire ICC à l'export.

Plus d'une soixantaine de personnalités issues de l'ensemble des filières des industries culturelles et créatives (média, cinéma, livre, musique, jeu vidéo, design, tourisme, architecture...), des organisations professionnelles et des opérateurs culturels en charge de l'export ont pris part aux travaux. Le Comité stratégique a identifié trois axes de travail à suivre pour favoriser l'export de nos ICC au service de l'influence de la France dans le monde et du dynamisme de notre économie auquel les ICC contribuent chaque année un peu plus.

Les ministres ont ensuite annoncé des mesures pour atteindre les objectifs fixés.

1. Le comité stratégique a souhaité continuer à fédérer l'« équipe France » au service des besoins opérationnels des professionnels du secteur, dans une démarche public-privé qui met en cohérence l'ensemble de l'écosystème français dans le secteur.

Les ministres ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le renforcement de la coopération entre leurs ministères dans ce domaine et de demander aux opérateurs publics de placer les ICC au cœur de leur stratégie : l'Institut français - sous la double tutelle du MEAE et du MC -, Business France, Atout France, mais également l'AFD dont l'élargissement du mandat aux ICC a été confirmé lors du CICIP de février 2018.

M. Jean-Yves Le Drian a également annoncé qu'une mission en faveur des ICC serait confiée aux ambassadeurs dans 20 pays prioritaires [à fort potentiel de croissance] afin d'offrir aux professionnels et aux opérateurs un guichet unique et un point de contact spécifique pour leurs actions de développement à l'international.

2. Le comité stratégique a défini des zones géographiques d'intervention prioritaires pour l'influence de la France et la conquête de nouveaux marchés pour notre industrie culturelle et créative.

Une stratégie ciblée à destination de l'Afrique a été décidée dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda de Ouagadougou fixé par le Président de la République. La culture est appelée à jouer un rôle important dans le renouvellement de notre partenariat avec l'Afrique. Les ICC offrent l'opportunité de faire vivre sur le continent une francophonie moderne et vivante et sont également un levier de croissance important pour l'Afrique et la culture, vecteur reconnu d'une politique de développement renouvelée, inclusive, qui joue un rôle transversal dans la réalisation des ODD.

Les ministres ont notamment demandé à l'AFD de mener une politique de développement des infrastructures et de l'entrepreneuriat culturels, de soutien à la formation professionnelle et d'appui aux politiques culturelles et à la gouvernance. Une réponse interministérielle sera également apportée aux demandes de transfert d'expertise qui remontent du continent, en particulier dans le champ patrimonial. Enfin, la Saison Africa 2020, programmée en France et dans les territoires d'outre-mer, qui concernera l'ensemble du continent africain, devra contribuer au développement de partenariats économiques dans le secteur des ICC.

L'Europe demeurera une géographie prioritaire pour la France engagée pour faire vivre l'Europe de la culture et renforcer son modèle culturel. La France poursuivra son soutien à une dynamique européenne en faveur des ICC sur la base du partenariat franco-allemand. Confirmée par le Forum de Mannheim sur l'entrepreneuriat culturel qui s'est tenu du 3 au 5 avril dernier, cette dynamique sera poursuivie après un premier accord interrégional d'échanges entre incubateurs français et allemands. La France sera par ailleurs d'avantage impliquée dans le nouveau cadre financier pluriannuel (2021-2027) du programme Europe Créative.

3. Le comité stratégique a enfin rappelé la nécessité de placer les ICC au cœur de la politique d'attractivité de la France.

Une attention particulière a été portée lors de ce comité stratégique à l'impact du rayonnement des ICC françaises sur l'attractivité de nos territoires, métropolitain et d'outre-mer, notamment par les tournages en France de films internationaux dont les études montrent leur rôle de vecteur de rayonnement de la culture française à l'international, leur impact sur le développement significatif de l'activité touristique à travers une notoriété renforcée du territoire national et de ses régions et le moteur économique qu'ils peuvent représenter pour une ville ou une région à travers l'augmentation de la fréquentation touristique.

Cinq marchés prioritaires ont été identifiés pour la mise en valeur du territoire et des talents français: l'Inde, la Chine, le Brésil, les Etats-Unis et la Corée du Sud.

Les deux ministres ont réaffirmé leur mobilisation pour renforcer les synergies entre acteurs des ICC et acteurs du tourisme. Atout France, l'agence de développement touristique de la France, et Film France, l'opérateur en charge de promouvoir les tournages, la post-production et l'animation en France, se sont engagés à mener des actions concertées pour attirer les productions étrangères en France, notamment à travers la valorisation du crédit d'impôt international pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, en lien avec le CNC. Au terme de la séance, ils ont signé une convention pour favoriser l'attractivité de la France pour les tournages de films et de séries tournés en France.

Contacts presse :

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Guillaume Robert

01 43 17 52 64

guillaume.robert@diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Culture

Service de presse

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr